



Cotisation de mutuel payé mais jamais affilié

Par **Laetitia61**, le **18/01/2019** à **11:53**

Bonjour

Jaimerais que vous puissiez m'aidez...

Employé comme serveuse du 21 mars 2018 au 31 décembre 2018 j'ai eu une mutuelle obligatoire, 14 eur ont été déduits de mon salaire chaque mois mais voilà je n'ai jamais été affilié à cette mutuelle. Après des dizaines d'appels pour régler le problème et en ayant parlé aussi à ma patronne aucune solution n'a été trouvée.

Mon contrat est fini donc plus de raison d'être affilié et je suis contrainte de payer mes séances de kiné que je faisais en octobre et novembre, obligé de payer mes médicaments à la pharmacie alors que je payais chaque mois ma cotisation !!!

J'ai demandé par sms à ma patronne le remboursement de mes cotisations et sa réponse a été qu'elle ne peut rien pour moi

Que puis-je faire pour qu'elle me rembourse mes 14eur x 10 mois ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **morobar**, le **18/01/2019** à **18:29**

Bonjour,

Ce n'est pas le remboursement de votre précompte mutuel qu'il faut demander, mais la valeur des paiements qu'aurait fait cette mutuelle.

À réclamer devant le conseil des prudhommes.